



# CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 1er mars 1965,  
à 11 heures

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Pages
<i>Hommage à la mémoire de M. Adolf Schärf, président de la République d'Autriche. . . . .</i>	1
<i>Suspension de l'application de l'article 20 du règlement intérieur. . . . .</i>	1
<i>Examen de l'ordre du jour de la reprise de la trente-septième session. . . . .</i>	1
<i>Point 41 de l'ordre du jour:</i> <i>Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil . . .</i>	2
<i>Point 47 de l'ordre du jour:</i> <i>Question de la prorogation du mandat des membres de la Commission du commerce international des produits de base et de l'élection de membres de la Commission . .</i>	3
<i>Point 48 de l'ordre du jour:</i> <i>Modifications au calendrier des conférences pour 1965 . . . . .</i>	3

*Président par intérim: M. Akira MATSUI (Japon).*

### Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Afghanistan, Australie, Brésil, Chine, Costa Rica, Cuba, Danemark, Espagne, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

### Hommage à la mémoire de M. Adolf Schärf, président de la République d'Autriche

*Sur l'invitation du Président par intérim, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Adolf Schärf, président de la République d'Autriche.*

## Suspension de l'application de l'article 20 du règlement intérieur

1. Le PRESIDENT par intérim propose au Conseil de remettre à la trente-huitième session l'élection des membres de son bureau pour 1965.

*Il en est ainsi décidé.*

### Examen de l'ordre du jour de la reprise de la trente-septième session (E/L.1068)

2. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appelle l'attention sur les propositions faites dans la note du Secrétaire général (E/L.1068) au sujet du point 39 de l'ordre du jour (Elections). La délégation de l'Union soviétique ne saurait accepter que les élections des membres du Comité de l'assistance technique (CAT) et du Comité du développement industriel soient remises à la trente-huitième session, car les membres de ces comités auraient dû entrer en fonctions dès le début de 1965. M. Arkadyev propose de procéder sans délai auxdites élections.

3. M. RENAUD (France) estime que le Conseil devrait élire les membres du Comité de l'assistance technique et du Comité du développement industriel conformément à la procédure habituelle. Pour ce qui est du CAT, la résolution 863 (XXXII) du Conseil prévoit expressément la procédure à suivre dans le cas d'un élargissement de la composition du Conseil, de sorte qu'il est inutile que le Conseil anticipe la décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à ce sujet. Le Conseil devrait se borner à suivre la procédure normale et modifier ses décisions en fonction de celles de l'Assemblée lorsque ces dernières auront effectivement été prises.

4. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit que sa délégation avait supposé — à tort ou à raison — que le Conseil adopterait la proposition du Secrétaire général tendant à remettre à la trente-huitième session les élections des membres du CAT et du Comité du développement industriel. La délégation britannique ne sait pas quels sont les candidats à ces organes, et il lui serait extrêmement difficile de participer au vote au cours de la reprise de la trente-septième session.

5. M. Amjad ALI (Pakistan) se trouve dans la même situation que le représentant du Royaume-Uni. La délégation pakistanaise préférerait que les élections en question aient lieu à la trente-huitième session ou du moins à un stade ultérieur de la session en cours.

6. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) comprend parfaitement les difficultés des délégations du Royaume-Uni et du Pakistan. Il propose donc que les élections en question aient lieu à la session en cours, dans une semaine environ.

7. M. PITHER (Gabon) s'associe aux observations faites par les représentants de la France et du Pakistan. Il trouverait lui aussi difficile de participer aux élections des membres du Comité de l'assistance technique et du Comité du développement industriel si ces élections avaient lieu immédiatement.

8. M. PACHACHI (Irak) insiste sur la nécessité urgente d'élire les membres du CAT et du Comité du développement industriel, puisque ces membres auraient dû entrer en fonctions dès le début de 1965. Les membres des autres organes à élire au cours de la trente-huitième session ne doivent, eux, entrer en fonctions qu'au début de 1966. C'est pourquoi M. Pachachi appuie la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que les membres des organes en question soient élus à la session en cours après un délai raisonnable.

9. M. BOUATTOURA (Algérie) estime que l'élection des membres du CAT et du Comité du développement industriel devrait avoir lieu aussi rapidement que possible et que l'on pourrait prolonger la reprise de la trente-septième session à cette fin.

10. M. CHIBA (Japon) précise que sa délégation n'est pas au courant des candidatures présentées, car elle ne s'attendait pas que les élections aient lieu au stade actuel. Puisque le Comité du développement industriel ne se réunira qu'en mai et le CAT en juin, il y aurait largement le temps de procéder aux élections au début de la trente-huitième session.

11. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) est opposé à ce que l'on remette les élections à la trente-huitième session, pour la raison formulée par le représentant de l'Irak. Si les élections ne peuvent avoir lieu le jour même, il ne devrait pas être difficile au Conseil de se réunir à nouveau dans un délai de quelques jours.

12. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que les membres des deux organes en question sont censés être entrés en fonctions le 1er janvier 1965. Plus on repousse la date des élections, et plus la situation devient anormale. En tout cas, il faudra que le Conseil élise les neuf membres de ses comités de session à la session en cours, ces membres ne pouvant se mettre au travail du jour au lendemain.

13. Le PRESIDENT par intérim constate que la majorité semble disposée à élire les membres du CAT et du Comité du développement industriel à la session en cours, la semaine suivante, la date exacte devant être annoncée ultérieurement. Quant aux comités de session, il existe déjà une liste complète des candidats, que le Conseil voudra peut-être élire à sa séance suivante afin que les intéressés puissent assumer leur tâche sans délai.

*Il en est ainsi décidé.*

14. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant à l'alinéa a de la section III du document E/L.1068, déclare que le Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale a été chargé d'une tâche importante dont il s'est acquitté consciencieusement. Depuis le dernier examen par le Conseil des résultats obtenus par le Groupe de travail, divers événements se sont produits qui

ont des incidences sur les travaux du Groupe, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Conseil devra décider, à la lumière de ces événements, de l'opportunité de proroger le mandat du Groupe de travail et des mesures à prendre pour donner suite à ses travaux. Toutefois, il n'y a pas là grande urgence et M. Arkadyev propose de remettre à la trente-huitième session toute décision sur ces questions.

15. M. HASEGANU (Roumanie) estime, étant donné l'importance du problème, que le peu de temps dont dispose le Conseil à sa session en cours et la situation créée du point de vue de la procédure par l'absence de débats à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale rendent nécessaire une étude plus approfondie de cette question. M. Haseganu appuie donc la proposition que vient de faire le représentant de l'Union soviétique.

16. M. Amjad ALI (Pakistan) appuie également la proposition du représentant de l'URSS.

*La proposition de l'Union soviétique est adoptée.*

17. Le PRESIDENT par intérim invite le Conseil à adopter les suggestions faites par le Secrétaire général dans sa note sur l'ordre du jour (E/L.1068), sous réserve de la décision qui vient d'être prise.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil (E/3994 et Corr.1 et Add.1 et 2)

18. Le PRESIDENT par intérim invite les représentants à présenter leurs observations sur la question de la confirmation de la nomination des membres des commissions techniques du Conseil (E/3994 et Corr.1 et Add.1 et 2).

19. M. HASEGANU (Roumanie), appuyé par M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. HAJEK (Tchécoslovaquie), fait des réserves en ce qui concerne la confirmation de la nomination de Mlle Wang à la Commission de la condition de la femme et de M. Chen à la Commission de la population, étant donné que ces personnes ne représentent ni le Gouvernement ni le peuple chinois. Seuls les représentants de la République populaire de Chine auraient le droit de parler au nom de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

20. M. PACHACHI (Irak) partage l'avis des trois représentants qui ont pris la parole avant lui. Il tient en outre à faire des réserves en ce qui concerne la confirmation de la nomination de M. Cohn à la Commission des droits de l'homme, la position du Gouvernement irakien touchant l'occupation illégale de la Palestine étant bien connue.

21. M. BOUATTOURA (Algérie) fait les mêmes réserves que celles formulées par le représentant de l'Irak.

22. M. Amjad ALI (Pakistan) s'associe aux réserves formulées par les représentants de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de l'URSS et de l'Irak en ce qui concerne la confirmation de la nomination des trois représentants désignés par la Chine et Israël.

23. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de déterminer qui a le droit de représenter la Chine au sein des organes subsidiaires des Nations Unies. L'Assemblée générale a déjà, en maintes occasions, pris des décisions sur ce point, selon une procédure démocratique. Il est donc regrettable que cette question politique ait été soulevée au Conseil, qui n'est pas un organe politique.

24. M. RENAUD (France) rappelle à cet égard que, selon la position de son gouvernement, seule la République populaire de Chine a le droit de siéger au nom de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

25. Le PRESIDENT par intérim demande si, en l'absence de toute objection formelle, le Conseil accepte de confirmer la nomination des représentants de membres de ses commissions techniques dont les noms figurent dans les documents E/3994 et Corr.1 et Add.1 et 2, étant entendu que les réserves formulées par un certain nombre de délégations seront consignées dans le compte rendu de la séance du Conseil.

*Il en est ainsi décidé.*

26. M. PACHACHI (Irak) fait observer qu'à la trente-septième session du Conseil son pays a été élu membre de la Commission des droits de l'homme. Bien que le Gouvernement irakien n'ait pas encore désigné de représentant, il le fera incessamment. Il suggère donc que le Conseil ne s'oppose pas à ce que les gouvernements proposent la candidature d'autres représentants avant la fin de la reprise de la trente-septième session.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la prorogation du mandat des membres de la Commission du commerce international des produits de base et de l'élection de membres de la Commission

27. Le PRESIDENT par intérim, abordant la question de la prorogation du mandat des membres de la Commission du commerce international des produits de base, appelle l'attention du Conseil sur l'alinéa a du paragraphe 23 de la Section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, concernant la création d'une nouvelle commission des produits de base par le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

28. Selon M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), puisque le Conseil ne saurait s'opposer à une décision de l'Assemblée générale, il ne lui reste qu'à approuver le changement intervenu, qui affecte la Commission du commerce international des produits de base.

29. M. RENAUD (France), rappelant que les rapports de la Commission du commerce international des produits de base ont toujours servi de base aux discussions annuelles du Conseil sur la situation de l'économie mondiale, demande si les membres du Conseil pourront disposer à l'avenir de rapports analogues.

30. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) répond que la nouvelle Commission ne se réunira pas en temps voulu pour pouvoir présenter un rapport en 1965, mais qu'elle établira certainement des rapports dans les années qui suivront. D'ailleurs, le Conseil pourra, bien entendu, comme par le passé, trouver chaque année les renseignements de base dont il a besoin dans la deuxième partie de l'Etude sur l'économie mondiale.

31. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit qu'il partage l'avis du représentant de l'URSS et qu'il n'y a pas de raison pour que le Conseil prolonge l'existence de la Commission du commerce international des produits de base, alors qu'un autre organe doit désormais exercer ses fonctions. Toutefois, le Conseil devrait prendre des dispositions pour transférer les fonctions de cette commission à la nouvelle commission d'une façon méthodique. Il propose donc qu'un texte à insérer dans les documents officiels soit élaboré et examiné à la séance suivante.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

Modifications au calendrier des conférences pour 1965 (E/4001, E/4002)

32. Le PRESIDENT par intérim invite le Conseil à examiner la question des modifications à apporter au calendrier des conférences pour 1965 en commençant par la date et le lieu de la session d'été du CAT; il attire l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général y relative (E/4002).

33. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) informe le Conseil que le Secrétaire général souhaiterait aussi qu'il examine la possibilité de tenir à New York plutôt qu'à Genève, pour des raisons d'économie, la session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

34. M. WALDHEIM (Autriche) n'oppose aucune objection à la proposition du Secrétaire général (E/4002) tendant à ce que le CAT se réunisse à New York plutôt qu'à Genève. Il ne faudrait pas, toutefois, que cette décision compromette le principe général selon lequel les réunions doivent se tenir alternativement à New York et en Europe. M. Waldheim suggère que le Secrétariat donne au Conseil un aperçu des économies qui résulteraient du changement envisagé.

35. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le Secrétaire général a été autorisé à engager des dépenses jusqu'à concurrence du montant du budget de 1964. Puisque l'on dispose des mêmes ressources, on devrait encore pouvoir, comme d'habitude, organiser des réunions en Europe. Les travaux des organes du Conseil ont très nettement des effets dans l'ensemble du monde et il serait bon de perpétuer la tradition qui consiste à organiser des réunions en Europe et dans d'autres parties du monde.

36. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît tout l'avantage qu'il y a à organiser des réunions ailleurs qu'à New York; il avait espéré, toutefois, que de nombreux membres du CAT assisteraient aux réunions qui doivent avoir lieu à San Francisco du

24 au 26 juin pour célébrer le vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Si la session du CAT se tient au Siège du 8 au 18 juin, au lieu de se tenir à Genève du 14 au 25 juin, les membres de ce comité pourront se rendre à San Francisco pour les célébrations.

37. M. PACHACHI (Irak) rappelle que le Conseil avait décidé de réexaminer la question du lieu et de la date de la session du CAT à la lumière des décisions que l'Assemblée générale devait prendre sur la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique et sur un examen d'ensemble du plan des conférences. Etant donné que l'Assemblée générale n'a pris aucune décision sur ces deux points, le Conseil n'a pas, de son côté, à prendre de décision, à moins que l'on ne puisse prouver qu'une telle décision entraînera des économies substantielles. Quant aux

célébrations prévues à San Francisco, il ne s'agit pas tant d'un problème de lieu que d'un problème de date. Si la session peut avoir lieu à Genève du 8 au 18 juin, la tradition sera respectée et les représentants qui souhaitent se rendre à San Francisco pourront le faire.

38. M. RENAUD (France) propose que le Secrétariat réponde aux deux questions posées par le représentant de l'Irak. Il s'agit de savoir si le fait de tenir les réunions à New York permettra de réaliser d'importantes économies et, au cas où les réunions auraient lieu à Genève, s'il serait possible de les commencer avant le 14 juin.

39. Le PRESIDENT par intérim dit que ces questions seront examinées au début de la séance suivante.

La séance est levée à 13 heures.